

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maisons-Alfort, le 24 juillet 2024

Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 : L'ANFR met en place un dispositif inédit pour assurer la gestion et le contrôle du spectre des fréquences radioélectriques

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) contribue à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) et déploie un dispositif de plus de 400 personnes pour assurer la gestion et le contrôle du spectre des fréquences radioélectriques sur tous les sites olympiques. Aujourd'hui les compétitions démarrent et à l'approche de la cérémonie d'ouverture, l'ANFR active son quartier général, qui pilotera le dispositif 7 jours sur 7.

Un défi technologique à fort enjeu

La gestion du spectre des fréquences radioélectriques est cruciale lors des grands événements qui donnent lieu à une utilisation intense de ces fréquences par les organisateurs, la sécurité et les médias. Dans ce cadre, l'ANFR intervient pour garantir un accès fiable et sécurisé à l'ensemble des services sans fil.

Forte de son expérience des grands événements nationaux et internationaux, l'Agence a réalisé la planification des fréquences qui seront employées sur chaque site, en lien avec les ministères et les autorités compétentes et gère leur attribution en lien étroit avec le comité d'organisation (COJOP). Elle contrôle actuellement tous les équipements radioélectriques professionnels qui seront admis à pénétrer sur les sites, pour réduire les risques d'usage de fréquences ou de puissances incorrectes, et devra garantir, durant les épreuves et les cérémonies, la disponibilité effective des fréquences attribuées sur chaque site et, si besoin, supprimer sans délai les perturbations les affectant.

Un défi d'organisation et de ressources humaines

Pour répondre au défi du « Games Time », l'Agence doit déployer un dispositif opérationnel d'une envergure qui dépasse de loin ses effectifs habituels et elle met en place à compter de ce jour un quartier général (QG) au sein de son siège à Maisons-Alfort. Objectif, coordonner 7J/7 ses équipes déployées sur le terrain (équipes de vérification des appareils sans fil utilisés sur les sites, contrôleurs du spectre en temps réel) et gérer les imprévus, notamment en cas de situation de crise en interface avec les différents services de l'Etat.

Des renforts d'experts et d'étudiants

L'ANFR a renforcé ses équipes pour assurer le contrôle le spectre sur les quarante sites olympiques et lors de la cérémonie d'ouverture sur la Seine. Plus de 140 de ses agents sont mobilisés sur le terrain, dont 40 volontaires non techniciens. L'Agence accueille aussi 100 experts issus des administrations européennes, 20 experts d'autres administrations françaises et près de 150 étudiants formés en partenariat avec 10 établissements d'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs et IUT). Au total, plus de 400 personnes porteront les couleurs de l'ANFR pour les Jeux.

En savoir plus sur nos missions et notre action : <https://www.anfr.fr/liste-actualites/jeux-olympiques-et-paralympiques-paris-2024>

Contact presse : presse@anfr.fr – Tél. 07 86 20 11 33

A propos de l'ANFR : *L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public administratif, chargé d'assurer la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences radioélectriques en France. Celles-ci sont utilisées pour toutes les communications sans fil dans les secteurs de l'économie : communications mobiles, transports, internet des objets, télévision, défense nationale, industrie... L'Agence est également chargée de la surveillance du marché des équipements radioélectriques et veille au respect des valeurs limites réglementaires d'exposition du public aux ondes électromagnétiques.*